

# Arrêté fédéral

approuvant

la gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et  
du Tribunal fédéral des assurances en 1946.

(Du 19 juin 1947.)

---

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu les rapports du Conseil fédéral du 1<sup>er</sup> avril 1947, du Tribunal fédéral du 11 février 1947 et du Tribunal fédéral des assurances du 4 février 1947,

*arrête:*

Article unique.

La gestion du Conseil fédéral, du Tribunal fédéral et du Tribunal fédéral des assurances en 1946 est approuvée.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 4 juin 1947.

*Le président, ACKERMANN.*

*Le secrétaire, Ch. OSER.*

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 19 juin 1947.

*Le président, WEY.*

*Le secrétaire, LEIMGRUBER.*

---

Le Conseil fédéral arrête:

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 19 juin 1947.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

*Le chancelier de la Confédération,*

LEIMGRUBER.

---